

**Rapport relatif à la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain (Les Vert-e-s) -  
« Pendant Covid-19, renforçons les circuits courts ».**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 1 juillet 2020. Elle était composée de :

Madame, Messieurs

Nathalie Demarta  
Paloma Lopez  
Nicolas Bastard  
Paul Castelain  
Gabriel Chervet  
Kurt Egli  
Margareta Brüssow, présidente, rapporteuse

Les commissaires remercient Monsieur le Syndic Alain Grangier et Monsieur le Municipal Olivier Wälchli pour leur présence et les informations complètes et détaillées ainsi que la distribution de l'article paru dans la presse sur les jardins familiaux.

### **Préambule**

Monsieur Grangier et Monsieur Wälchli proposent de prendre position point par point sur les souhaits énoncés dans le postulat.

Ainsi les trois axes « Informer », « Soutenir » et « Collaborer » du postulat sont traités en suivant le texte :

### **Informer**

1. *Informar régulièrement la population quant aux offres des productrices de la région : marchés, points de vente directe, ou services de livraison à domicile.*

Respectant la base légale, la Commune peut s'exprimer et collaborer uniquement avec les organisations et événements sur son propre territoire.

Elle n'intervient pas non plus quant à la représentation et l'offre des entreprises privées installées dans la Commune.

2. *Organiser des visites des productrices de la région pour les enfants afin de les initier à l'agriculture locale et à la culture des plantes.*

Notre Commune ne compte plus aucun agriculteur/éleveur d'animaux. Sont produits sur le terrain communal les vins de la Commune, ainsi que les jus et fruits de l'entreprise Bühlmann qui tient un marché paysan bien installé et connu auprès des Boélands.

127 parcelles de jardins familiaux ont été réorganisées et attribuées aux familles au printemps 2019 (voir « 24H » du 8 août 2018).

Les écoles de La Tour-de-Peilz sont sensibilisées à des thèmes traitant « Jardinage », « Alimentation », « Déchets », etc.

Voici quelques activités récentes : petit jardin potager au collège Bel-Air ; visite de classe chez un apiculteur à Blonay ; expériences sur le triage des déchets...

Commune et écoles sont en étroit contact avec « L'Alimentarium » à Vevey. Exemple : le programme « Un jour deux musée » où les enfants visitent L'Alimentarium et le Musée du Jeu.

3. *Editer et transmettre à la population du contenu d'information sur les aliments de saisons produits localement.*

Des éditions sur ce thème existent déjà. A réfléchir si un flyer sur des produits de saison peut être mis à disposition dans la Maison de Commune.

Les représentants de la Municipalité rappellent l'existence du livre de Christian Anglada « De la graine aux semences » sur la biodiversité au jardin.

## **Soutenir**

1. *Encourager et soutenir la distribution de produits locaux :*
  - *offrir un espace de vente aux productrices de la région*

Le marché du jeudi à La Tour est ouvert à tous les marchands. Il suffit de s'adresser à la police pour recevoir une place. Mais l'expérience a montré que ce marché n'attire ni les maraichers ni les consommateurs, les supermarchés Coop et Migros étant trop proches et l'investissement étant trop important pour les marchands. Seul les Food-Trucks rencontrent un succès grâce aux écoles.

Il ne faut pas non plus diaboliser les grands distributeurs qui vendent des produits d'une très bonne qualité et qui proposent également des produits locaux.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de vouloir concurrencer le Marché de Vevey du samedi. A en proposer un autre à La Tour, on courrait le risque de les condamner les deux.

- *Apporter des soutiens logistiques et offrir des conditions à l'implantation, au démarrage et au développement d'initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (type AMAP, « paniers »)*

M. Castelain souhaite que la Commune incite le consommateur à aller s'approvisionner directement chez les producteurs (marchands) régionaux. Mais durant les dernières décennies, notre commune a perdu plusieurs épiceries, boucheries, une boulangerie et le tissu agricole est très limité. Actuellement il n'existe aucun magasin libre qui permettrait par exemple l'ouverture d'une boucherie. Et encore on n'est pas sûr qu'un tel magasin veuille s'installer dans notre commune ou puisse y survivre si on se réfère aux tribulations qu'a connu l'ex-fromagerie Steiner. Pour plus de choix régional, est-ce le rôle de la commune alors d'envoyer les Boélands acheter ailleurs ?

2. *Privilégier systématiquement les produits de la région (périmètre à définir) dans la restauration collective (cantines scolaires, crèches, EMS) et dans les manifestations de la commune.*

En se rappelant de l'interpellation de Mme Pache, nous savons que les restaurateurs des écoles et des garderies privilégient les produits locaux et la production durable.

### **Collaborer**

1. *Collaborer avec les collectivités voisines et les instances régionales pour développer les mesures suscitées.*

Pour ses réceptions, la commune travaille également avec des producteurs locaux.

2. *En raison de la chute du prix du vin en vrac préexistante à la crise du coronavirus et à la chute de la demande au vu de la fermeture des restaurants, étudier les alternatives à la culture de la vigne sur les parcelles communales.*

Les vignes sont cadastrées « vigne ». Le seul changement possible est d'arracher et transformer le terrain, au mieux, en prairies fleuries compte tenu de la nature et de la déclivité des sols.

3. *Etudier la mise en culture, temporaire ou permanente, des parcelles communales actuellement non construite en partenariat avec des agricultrices ou des groupes des riveraines.*

La commune ne possède pas de terrain adapté à l'agriculture :

La Faraz peut devenir une prairie fleurie où on pourrait installer des ruches.

Les Terreaux servent à promener les chiens.

Sur l'hoirie Roulet (derrière la crèche « Croque Lune ») reste un terrain qui représente une réserve pour des jardins familiaux.

Le Jardin de l'Oyonne, propriété de Nestlé, a été mis gratuitement à disposition de la commune.

La Commune a mis à disposition une parcelle dans le quartier Vassin à M. Christian Anglada pour son projet privé d'y cultiver la terre avec des enfants.

### **Discussions**

Les commissaires expriment leur satisfaction quant aux informations exhaustives reçues de M. Grangier et M. Wälchli et constatent que la commune entreprend déjà diverses actions qui vont dans le sens d'amener les citoyens sur la voie de la consommation durable et locale.

Cependant, sa marge de manœuvre est étroite en l'absence de terrains agricoles et de producteurs sur son territoire. De même qu'en raison de la relative faiblesse de son offre en commerces locaux (absence de boucherie, etc.)

Pour certains commissaires, la consommation responsable est une question de sensibilité et d'implication individuelle. Les personnes qui actuellement ne sont pas encore alertées par les problèmes environnementaux ne le seront pas davantage par une information complémentaire de la commune.

Le Postulant, M. Castelain, explique déplorer l'absence de politique proactive et cohérente sur ce sujet ; il regrette le manque de vision, d'ambition et de proposition novatrice de la Municipalité. Il comprend

la grande complexité de la thématique en milieu urbain, raison pour laquelle il aurait souhaité une étude sur les pistes d'amélioration.

Il émet le souhait que la collaboration avec les producteurs régionaux soit renforcée et mieux valorisée, et que le consommateur puisse recevoir des informations régulières liées au thème du postulat via les communications communales.

### **Vote**

La prise en considération du postulat est refusée avec 4 voix contre et 3 voix pour.

### **Conclusions**

C'est donc avec 4 voix contre et 3 voix pour que la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de M. Paul Castelain intitulé « Pendant le Covid-19, renforçons les circuits courts ! » vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de refuser la prise en considération du postulat.

La Tour-de-Peilz, le 30 juillet 2020

Au nom de la commission,  
La présidente, chargée du rapport

Margareta Brüssow

## **Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts !**

La crise du COVID-19 a rappelé une nouvelle fois l'importance d'avoir une économie locale forte, résiliente et résistante aux chocs. Renforcer ce tissu économique de proximité nous permet de nous préparer ensemble aux prochaines crises qui nous frapperont, qu'elles soient sanitaires, économiques, climatiques ou tout cela à la fois.

En réduisant significativement les émissions de gaz à effet de serre dus au transport, les circuits courts entre agricultrices et consommatrices contribuent à lutter contre les changements climatiques. Ces circuits renforcent la cohésion sociale et donnent un accès facile à une agriculture locale attentive au respect de l'environnement et au goût des aliments. Ils favorisent aussi les emplois locaux et apportent davantage de valeur ajoutée sur les produits vendus.

Depuis le début de la crise du coronavirus, la population a plébiscité les circuits courts en optant largement pour la vente directe et nombre de productrices locales ont vu augmenter le volume de leurs ventes<sup>1</sup>. Cette pandémie a fait prendre conscience à nombre d'entre nous de la nécessité de relocaliser notre alimentation. Notre commune se doit de contribuer à l'effort en accompagnant ces modes de consommation sains socialement, économiquement et environnementalement.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier les outils pour promouvoir et développer les circuits courts. Cette étude devra se faire en collaboration avec les acteurs locaux concernés ainsi que les associations intercommunales et régionales.

Les axes et pistes suivantes pourraient être étudiées.

### **Informier**

- Informer régulièrement la population quant aux offres des productrices de la région : marchés, points de vente directe ou services de livraison à domicile.
- Organiser des visites de productrices de la région pour les enfants afin de les initier à l'agriculture locale et à la culture de plantes.
- Editer et transmettre à la population du contenu d'information sur les aliments de saisons produits localement.

### **Soutenir**

- Encourager et soutenir la distribution de produits locaux :
  - o Offrir un espace de vente aux productrices de la région.
  - o Apporter des soutiens logistiques et offrir des conditions à l'implantation, au démarrage et au développement d'initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (type AMAP, « paniers »).
- Privilégier systématiquement les produits de la région (périmètre à définir) dans la restauration collective (cantines scolaires, crèches, EMS) et dans les manifestations de la commune.

---

<sup>1</sup> Erard, L., Duruz, C. (2020, 19 mars). Le coronavirus dope la vente directe. Terre & Nature. Consulté le 05.05.2020 sur <https://www.terrenature.ch/face-au-coronavirus-la-vente-directe-cartonne/>

### **Collaborer**

- Collaborer avec les collectivités voisines et les instances régionales pour développer les mesures sus-citées.
- En raison de la chute du prix du vin en vrac préexistante à la crise du coronavirus et à la chute de la demande au vu de la fermeture des restaurants, étudier les alternatives à la culture de la vigne sur les parcelles communales.
- Étudier la mise en culture, temporaire ou permanente, des parcelles communales actuellement non construites en partenariat avec des agricultrices ou des groupes de riveraines.

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour examen.

Paul Castelain  
*Les Vert·e·s*

*Note : Dans le présent postulat, le genre féminin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte ; il inclut les deux genres.*